

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	14 (1906)
Heft:	7
 Artikel:	La Croix-Rouge japonaise [suite et fin]
Autor:	Haje, C.F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-555784

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page	Page	
La Croix-Rouge japonaise (Suite et fin)	73	L'assemblée des délégués de la Société suisse	
Les origines de la Croix-Rouge (Suite)	75	de la Croix-Rouge, à Aarau	82
Manière de donner un bain à un enfant	79	Nouvelles de l'activité des sociétés: Croix-	
L'exposition de la Croix-Rouge suisse, à Milan	80	Rouge valaisanne, Genève (Société des sa-	
		maritains)	84

La Croix-Rouge japonaise (Suite et fin)

Le public cultivé est continuellement tenu au courant de l'activité de la Société par des brochures répandues à foison; en outre la Direction publie une revue mensuelle qui est lue par toutes les classes de la population nipponne.

Par décret impérial du 2 décembre 1901 le personnel de la Croix-Rouge japonaise est incorporé militairement avec des grades correspondant à ceux de la hiérarchie de l'armée.

La plus belle œuvre de la Société japonaise est son hôpital à Tokio. Il fut fondé par le baron Hashenoto, chef du service sanitaire, avec le concours des médecins militaires qui réunirent les fonds nécessaires en témoignage de reconnaissance à la Société Hakou-Ai-Sha. L'impératrice fit un don de 100,000 yens, ainsi que d'un grand domaine sur lequel l'hôpital fut construit d'après le modèle de l'hôpital de Heidelberg. Il fut inauguré solennellement en 1891. En temps de guerre, il est exclusivement réservé aux militaires, tandis qu'il fonctionne comme hôpital civil en temps de paix. Les consultations y sont gratuites

et je ne connais aucune installation aussi parfaite en Orient. C'est là que se fait l'éducation pratique du personnel de la Croix-Rouge japonaise.

Le recrutement des médecins se fait de deux façons différentes:

1^o La Société prend à sa charge une partie des frais d'études de jeunes gens de l'université de Tokio signalés comme particulièrement méritants, par contre ceux-ci doivent s'engager, une fois leurs études terminées, à servir la Société pendant 15 ans. Les meilleurs d'entre eux reçoivent même des bourses pour se perfectionner à l'étranger.

2^o La Croix-Rouge passe des contrats avec des médecins et des pharmaciens diplômés; ceux-ci doivent être âgés de moins de 50 ans et avoir une bonne constitution physique. Leur engagement a une durée de cinq ans pendant lesquels ils doivent passer quelques semaines à l'hôpital de Tokio; ils touchent une solde et des indemnités de déplacement.

Une des plus grosses difficultés de la Croix-Rouge japonaise fut le recrutement des infirmières. Les fonctions de garde-

malades étaient d'autant plus méprisées au Japon qu'elles étaient remplies par des femmes de moralité douteuse. Les mœurs nipponnes n'admettaient pas qu'une femme honorable pût s'abaisser jusqu'à donner des soins à un malade en dehors du foyer conjugal, et aucune institution de sœurs de charité n'existaient au Japon.

Ce fut le mérite inestimable du comte Sano d'oser, lui le premier, proclamer que la femme n'était pas destinée à vivre renfermée, mais qu'elle devait se mêler à la vie publique et lui apporter ses dons de miséricorde et d'amour.

La Croix-Rouge trouva dans le Comité des dames infirmières volontaires un auxiliaire précieux pour vaincre toutes les résistances, et nous savons qu'il existe actuellement au Japon une armée de femmes distinguées, respectées par chacun, qui se sont vouées complètement aux nobles travaux de sœurs de la Croix-Rouge.

C'est encore à l'hôpital de Tokio que se fait l'éducation du personnel féminin. Les élèves-infirmières doivent avoir plus de 18 ans et moins de 30, être célibataires, de forte constitution, avoir un passé irréprochable, un caractère facile et un certificat d'instruction secondaire. Après deux mois d'essai elles deviennent élèves-régulières et leur temps d'étude est de trois ans. Elles ne reçoivent leur diplôme qu'après avoir subi sept examens; elles s'engagent alors à servir la Société pendant 15 ans et à répondre au premier appel. Les meilleures d'entre elles sont gardées comme directrices à l'hôpital de Tokio, les autres peuvent se placer comme garde-malades privées et se marier. Grâce à leurs capacités et à leur parfaite réputation, ces infirmières diplômées sont très recherchées, et la Société a organisé pour elles dès 1898 un bureau de placement pour le service civil, auquel toutes les demandes doivent être adressées. Ce bureau

est très exigeant au sujet de la moralité des personnes qui désirent des gardes, et surveille de près le placement de ses infirmières.

Il y avait en 1904, 156 directrices, 1667 infirmières diplômées et 558 élèves régulières.

Les infirmiers recrutés parmi les hommes libérés du service militaire, doivent avoir joui d'une bonne instruction et être en parfaite santé. Leur enseignement dure dix mois: cinq mois de théorie à l'hôpital de Tokio et cinq mois de pratique dans les hôpitaux militaires, afin d'y apprendre la discipline du soldat. Une fois son instruction terminée, l'infirmier s'engage pour 15 ans aux services de la Société, et doit faire chaque année un cours de répétition de quelques semaines.

Pour autant que je suis bien informé un pareil entraînement du personnel de la Croix-Rouge n'existe qu'au Japon.

En 1904 la Société disposait de 55 infirmiers-chefs, 713 garde-malades et 150 brancardiers environ. Tout ce personnel a droit à une pension en cas de maladie ou d'invalidité contractée au service de la Croix-Rouge; en cas de décès, la pension est versée à la famille du défunt.

* * *

Encore un mot, avant de finir, sur le matériel sanitaire employé par la Croix-Rouge japonaise. Ce matériel doit être absolument conforme à celui qui est employé dans l'armée, tant au point de vue des dimensions, de la forme, que du poids. Comme matériel hospitalier, la Société possède un lazaret mobile de type allemand et un camp de tentes pour blessés.

Les baraquements que les infirmiers sont appelés à construire sont confectionnés au moyen de bambous et de paille de riz. Ces baraques spacieuses, commodes et solides peuvent être élevées par quelque

hommes en 2 à 3 heures, et la matière première utilisée se trouve partout au Japon. C'est encore au moyen de bambou qu'on fait rapidement des brancards légers et élastiques.

Enfin c'est avec de la paille de riz réduite à l'état de charbon que le Dr Kikouchi a fait faire du matériel de pansement qui a rendu de très grands services pendant la dernière guerre.

Nous venons de voir la Croix-Rouge japonaise en temps de guerre et de paix, nous avons étudié sa puissante organisation, sa préparation minutieuse, ses ressources inépuisables, et nous avons compris son importance dans la vie de la nation.

Cette société remarquable a-t-elle atteint son point culminant? Sa tâche demeurera-t-elle limitée à la lutte contre les souffrances de la guerre et des calamités nationales?

Non, sa dette vis-à-vis de la patrie est plus considérable encore.... et je la vois devenir une puissance si grande qu'elle arrivera à secourir tous ceux qui souffrent, les faibles et les nécessiteux, tous les parias du peuple japonais.

Le Nouveau-Japon — comme l'Europe aussi — voit s'approcher une évolution sociale. A la Croix-Rouge de veiller à ce que cette évolution ne devienne pas une révolution, mais qu'elle soit un acte de fraternité pacifique unissant tous les enfants du peuple dans les plis de son drapeau d'humanité sublime.

La Paix et la Justice, telle est la suprême tâche que Dunant a assignée au développement de la Croix-Rouge internationale. Pourquoi la Société du Japon, qui a devancé toutes ses sœurs, ne serait-elle pas la première à atteindre ce but idéal!

D^r CHR. F. HAJE,
Haarlem.

Les origines de la Croix-Rouge

(Suite)

Ces hospitaliers doivent trouver leur place non seulement sur les champs de bataille, mais aussi dans les hôpitaux où les semaines s'écoulent longues et douloureuses pour les blessés sans famille et sans amis. Pendant cette courte guerre d'Italie il y eut des soldats qui furent saisis par le mal du pays à un tel degré que, sans autre maladie et sans aucune blessure, ils en moururent. D'autre part, les Italiens, et cela se comprend, ne témoignaient guère d'intérêt qu'aux blessés de l'armée alliée et fort peu aux Autrichiens souffrant. Il y eut, c'est vrai, en Italie, des femmes courageuses dont la patience et la persévérance ne se lassèrent point; mais, hélas! on finit par pouvoir facilement les compter;

les fièvres contagieuses écartèrent bien des personnes, et les infirmiers et les servants ne répondirent pas tous longtemps à ce qu'on devait attendre d'eux. Le personnel des ambulances militaires est toujours insuffisant: et, fût-il doublé ou triplé, il serait encore insuffisant. Il faut absolument recourir au public, on y est forcé, on y sera toujours forcé. Ce n'est que par sa coopération qu'on peut espérer d'atténuer les souffrances de la guerre.

Il y a donc là un appel à adresser, une supplique à présenter aux hommes de tous pays, de tous rangs, aux puissants de ce monde comme aux plus modestes artisans, puisque tous peuvent, d'une manière ou d'une autre, chacun dans sa sphère et